

SEANCE DU 20 décembre 2021

Composition de l'assemblée :

Présents :

M. V. SCOURNEAU, Député-Bourgmestre-Président;
M. J.-M. WAUTIER, Mme Ch. VERSMISSEN-SOLLIE, M. G. MATAGNE, Mme V. DENIS-SIMON,
M. H. DETANDT, Mme P. DUJACQUIERE-MAHY, Echevins;
M. P. LAMBRETTE, Président du C.P.A.S.;
M. O. VANHAM, Mme V. LAURENT, Mme N. du PARC LOCMARIA-d'URSEL, Mme Ch.
HUENENS, M. A. BADIBANGA, M. P. LACROIX, M. J.-Ch. PIERARD, M. C. ROULIN, Mme A.
MARECHAL, Mme A. LEFEVRE, Mme V. DUTRY, M. E. RADELET, Mme A. DUERINCK, M. O.
JASSOGNE, M. B. VOS, M. O. DEBUS, Mme G. BOULERT, M. A. LAMBERT, M. B. VOKAR, M.
Ch. FERDINAND, M. S. PATUREAU, Mme M. BOURGEOIS, Mme C. GETTEMANS, M. L.
HOEDAERT, Mme G. DURANT, Mme G. SOTON, Conseillers;
M. J. MAUROY, Directeur général;
M. J.-P. DEPAS, M. M. FONTAINE, Mme M. HOMS, M. G. MATTHYS, M. Ch. MERCIER, Mme I.
VAN DEN BROECK, Mme A. VANDERBECQ, Conseillers C.P.A.S.;
M. O. GASIA, Mme A. GOOR, Mme A. WYNEN-DUFRASNE, Membres du Bureau
Permanent;
M. M. WATHY, Directeur général C.P.A.S.;

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h10'.

LE CONSEIL:

Séance publique

1 **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU 21.12.2020**

Monsieur le Président constate qu'aucune observation n'a été formulée au sujet du procès-verbal de la séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale du 21.12.2020. Il déclare dès lors ledit procès-verbal « approuvé ».

2 **RAPPORT ANNUEL SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET À DÉVELOPPER ENTRE LA COMMUNE ET LE C.P.A.S. (ARTICLE 26 BIS § 5 DE LA LOI DU 8 JUILLET 1976) - BUDGET 2022**

Monsieur P. LAMBRETTE, Président du CPAS, présente le rapport annuel sur les synergies ci-annexé en précisant que les effets de la crise sanitaire ont encore été très présents en 2021.

Madame G. DURANT soulève un certain nombre de questions/réflexions générales sur différentes thématiques : le bien-être au travail, l'impartialité du service juridique, le rôle de fonctionnaire sanctionnateur, les choses mises en place afin de maintenir des liens sociaux, etc. Elle s'interroge aussi sur le faible nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) à Braine-l'Alleud (± 5 pour 1.000 hab.) comparativement à d'autres communes brabançonnaises telles que Nivelles (± 11 pour 1.000 hab.) ou Ottignies-LLN (± 16 pour 1.000 hab.).

Monsieur P. LAMBRETTE insiste sur le fait que le CPAS de Braine-l'Alleud encourage la mise à l'emploi par le biais de l'article 60 avec un objectif fixé à 120 personnes/an.

Monsieur L. HOEDAERT fait remarquer que par rapport à l'an dernier, certaines synergies en cours le sont toujours avec un délai reporté. La gestion de la crise sanitaire et toutes ses conséquences (absences, télétravail obligatoire, etc.) ont rendu les choses plus longues et difficiles.

3 **DIVERS**

Monsieur le Président constate qu'aucun divers n'a été formulé au cours de cette séance.

Monsieur le Président lève la séance à 20h32'.

Ainsi délibéré à Braine-l'Alleud en séance du 20.12.2021.

